

## 5. Avis du Parc

L'article L334-5 alinéa 4 du Code de l'environnement prévoit que « *Lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin d'un parc naturel marin, l'autorisation à laquelle elle est soumise ne peut être délivrée que sur avis conforme de l'Agence des aires marines protégées ou, sur délégation, du conseil de gestion. Cette procédure n'est pas applicable aux activités répondant aux besoins de la défense nationale, de l'ordre public, de la sécurité maritime et de la lutte contre la pollution.* »

L'Agence des aires marines protégées a donné la délégation correspondante au Conseil de gestion.

Le Conseil de gestion a par ailleurs donné délégation au Bureau pour rendre en son nom les avis dits « simples » concernant les dossiers non susceptibles d'affecter « de façon notable » le milieu marin.

Le Parc peut également rendre des avis sur des projets de réglementation, de plans ou programmes en relation avec le milieu marin et ses usages.

### 5.1 Avis conformes

Un dossier a été soumis pour avis conforme du Parc en 2014 :

Projet	Localisation	Porteur	Avis du Parc
Construction de la station d'épuration et des réseaux afférents de Petite terre	Petite Terre	SIEAM	<p><b>Délibération PNMM-2014-08</b> demandant des compléments de dossiers, faisant suite à plusieurs échanges techniques avec le service instructeur.</p> <p>Sont ciblés notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise en compte de la carte des vocations du Parc (compatibilité rejets/milieu récepteur, niveau d'exigence requis),</li> <li>- Justification des choix techniques, notamment de la localisation du point de rejet,</li> <li>- Précisions sur l'état des lieux, les paramètres utilisés, l'analyse des risques de dysfonctionnements...</li> </ul>

## 5.2 Propositions de réglementation

3 délibérations du Conseil de gestion du Parc ont concerné en 2014 des propositions de réglementation :

Objet	Localisation	Procédure	Proposition du Parc
Politique commune de la Pêche (PCP)	ZEE de Mayotte	Réglementation européenne / nationale	<p><b>Délibération PNMM-2014-05</b></p> <p>Le conseil de gestion propose aux autorités compétentes de prendre en compte les demandes relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La reconnaissance du Parc naturel marin</li> <li>- La possibilité d'adopter des mesures de conservation nécessaires à la préservation de l'environnement sur le périmètre du Parc</li> <li>- L'interdiction de pêcher sous dispositifs dérivants de concentration de poissons ou sous grands mammifères marins ou requins baleines dans le périmètre du Parc.</li> </ul>
Limitation de l'accès aux 100 milles nautiques autour de Mayotte	100 milles nautiques autour de Mayotte	Arrêté préfectoral	<p><b>Motion PNMM-2014-16</b></p> <p>Le conseil de gestion propose aux autorités compétentes de mettre en œuvre les restrictions d'accès et de pêche prévues dans le règlement n°1380/2013 dans les eaux situées à moins de 100 milles marins de Mayotte pour tout navire non immatriculé à Mayotte, à l'exclusion des navires européens pêchant traditionnellement dans ses eaux, sous réserve qu'ils n'augmentent pas leur effort de pêche</p>
Conseil Maritime Ultramarin Sud Océan Indien (CMU)	ZEE de Mayotte	Arrêté conjoint des préfets de La Réunion, de Mayotte et de l'administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises	<p><b>Délibération PNMM-2014-17</b></p> <p>Le conseil de gestion demande que le président du Parc ou son représentant soit représenté au sein du CMU Sud Océan Indien dans le collège des usagers de la mer ou des personnalités qualifiées</p> <p>Il recommande par ailleurs que l'Agence des aires marines protégées soit pour sa part membre du CMU dans le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics</p>

Ces propositions n'avaient pas, fin 2014, donné lieu à une prise en compte réglementaire.

## 5.3 Avis simples

6 avis simples ont été rendus en 2014 sur des dossiers de demande d'autorisation (voire de déclaration) :

Projet	Localisation	Porteur et procédure	Avis du Parc
Encadrement de la chasse sous-marine professionnelle	Eaux territoriales de Mayotte	UT DMSOI AP 46/UTM/2013	<p><b>Délibération PNMM-2014-06</b></p> <p>prescrivant l'organisation de groupes de travail pour proposer des suites à l'arrêté 46/UTM/2013 relatif à la chasse sous-marine professionnelle. Les groupes de travail ont conclu à une proposition d'abrogation de cet arrêté, qui a été décidée par le Préfet.</p>
Régularisation et renforcement des réseaux de transfert de la station d'épuration de	Mamoudzou	SIEAM (Autorisation loi sur l'eau et étude d'impact)	<p><b>Délibération PNMM-2014-07</b></p> <p><u>Avis favorable</u>, faisant suite à plusieurs échanges techniques avec le service instructeur.</p> <p>Les remarques techniques avaient été intégrées préalablement dans le dossier présenté en conseil de gestion.</p>

Mamoudzou			
Installation d'une aire de kayak polo à Passamainty, dans la vasière des Badamiers et dans le lagon à Dzaoudzi	Passamainty, Dzaoudzi	Comité régional de Canoë Kayak (CRCK)	<b>Délibération PNMM-2014-09</b> <u>Avis favorable</u> pour le site de Passamainty (sous réserve vérifications préalables avant travaux) et <u>défavorable</u> sur les sites de Petite Terre en l'absence d'état initial des sites et d'évaluation des impacts des aménagements sur les enjeux patrimoniaux connus.
Construction d'une station d'épuration	Mtsahara	SIEAM (Déclaration loi sur l'eau et étude d'impact)	<b>Délibération PNMM-2014-18</b> <u>Avis favorable</u> , faisant suite à plusieurs échanges techniques avec le service instructeur. Les remarques techniques avaient été intégrées préalablement dans le dossier présenté en conseil de gestion
Plan national d'action en faveur des tortues marines des territoires de l'océan Indien – volet Mayotte	Mayotte	DEAL (Plan national d'actions)	<b>Délibération PNMM-2014-19</b> <u>Avis favorable</u>
Projet de ferme aquacole	Baie de Mtsangaboua	Mayotte Aquamater	<b>Délibération PNMM-2014-19</b> (erreur numérotation) <u>Avis défavorable</u> conforme à la délibération du bureau PNMM-2013-10 en l'absence de prise en compte des demandes du Parc naturel marin dans le nouveau dossier et notamment incompatibilité avec la carte des vocations du Parc.

Le Président du Parc a par ailleurs demandé à être consulté officiellement sur les Schéma directeur d'assainissement des eaux usées de Mayotte (SDAEU sous portage SIEAM) et Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à Mayotte (SRDAM sous portage du Conseil général) par courriers datés respectivement du 5 et du 6 décembre 2014.

#### 5.4 Avis techniques

Divers échanges techniques sont intervenus tout le long de l'année avec des maîtres d'ouvrage ou les services instructeurs, dont 3 ont fait l'objet d'une formalisation :

Projet	Localisation	Porteur et procédure	Avis technique
Demande de dérogation pour le prélèvement d'organismes vivants dans le lagon	Lagon de Mayotte	CUFR	<b>Avis technique du 10/12/2014</b> Proposition de prescriptions pour encadrer les engins de pêche utilisés, limiter la pêche de certaines espèces, respecter les zones et périodes de pêche autorisées
Schéma Directeur d'assainissement des eaux usées de Mayotte	Mayotte	SIEAM (Document de planification : Schéma directeur)	<b>Avis technique en COPIL du 14/11/2014 (prise en compte dans le compte rendu de séance)</b> Nécessité de présenter un scénario réaliste sur les plans écologique, financier, foncier, technique, de moindre impact environnemental. Importance de la prise en compte de la gestion de l'assainissement non collectif en période transitoire.
Demande de cadrage préalable sur le dispositif d'assainissement « du	Sada, Ouangani, Chiconi	SIEAM (Autorisation loi sur l'eau et étude	<b>Avis technique du 28/11/2014</b> Eléments de cadrage importants à prendre en compte vis-à-vis des enjeux et objectifs de gestion

centre »		d'impact)	du Parc dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation et de l'étude d'impact pour le projet de station d'épuration du centre et les réseaux afférents.
Mise en place du périmètre de protection de l'usine de dessalement de Petite Terre	Pamandzi	SIEAM (DUP)	<b>Avis technique du 05/12/2014</b> Prise en compte des enjeux tortues marines et plage de ponte en cas de travaux réalisés sur la plage (préconisés par l'hydrogéologue agréé).

### 5.5 Suites données aux avis et délibérations du Parc

Le suivi des suites données aux délibérations du Parc est réalisé sur l'ensemble des délibérations de l'année, ainsi que sur celles des années précédentes restant d'actualité (propositions de réglementation restées sans suite, instruction administrative de dossier inachevée).

Numéro de délibération / Procédure	Projet/ Porteur/Localisation	Suite attendue	Suite effective	Prise en compte avis du Parc
<b>PNMM-2013-01</b> Avis simple	Aménagement de serres agricoles et solaires à Ironi Bé par la société FPV le Port	Prescriptions dans arrêté préfectoral loi sur l'eau	Arrêté préfectoral n° 2014-76-DEAL-SEPR du 17/04/2014	Oui
<b>PNMM-2013-02</b> Avis simple	Aménagement de voiries sur le littoral par la commune de Bouéni	Prescriptions dans arrêté préfectoral loi sur l'eau	Arrêté préfectoral n° 2014-31-DEAL-SEPR du 26/02/2014	Oui
<b>PNMM-2013-03</b> Avis simple	Installation aquacole dans la baie de Ironi Bé par la société Océane lagon	Prescriptions dans l'arrêté d'autorisation ICPE	Arrêté préfectoral n° 2014-012/DAAF	Oui
<b>PNMM-2013-05</b> Avis simple	Elaboration du SRDAM (Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture) de Mayotte par le Conseil général	Prise en compte des objectifs et enjeux du plan de gestion du Parc dans le document final	En attente, finalisation document prévu pour 2015	SO 2014, en attente 2015
<b>PNMM-2013-07</b> Proposition de réglementation	Approche des mammifères marins	Nouvel arrêté préfectoral encadrant l'approche des mammifères marins et/ou arrêté ministériel	Non au 31/12/2014	Non au 31/12/2014
<b>PNMM-2013-08</b> Avis simple	Elaboration du SAR (Schéma d'Aménagement régional) par le Conseil Général	Prise en compte des objectifs et enjeux du plan de gestion du Parc dans le document final (SAR et SMVM)	En attente, finalisation document prévu pour 2015	SO 2014, en attente 2015
<b>PNMM-2013-10</b> <b>PNMM-2014-19</b> Avis simple	Extension d'une ferme aquacole sur le site de Mtsongoma par la société Aquamater	Refus d'autorisation ICPE en l'état actuel du projet et prise en compte de la carte des vocations du Parc	En attente finalisation instruction 2015	En attente finalisation instruction 2015
<b>PNMM-2014-05</b> Proposition de réglementation	Politique commune de la pêche	Prise en compte des enjeux du parc naturel marin de Mayotte dans la PCP	Non au 31/12/2014	Non au 31/12/2014
<b>PNMM-2014-06</b> Avis simple	Chasse sous-marine professionnelle à Mayotte	Organisation de groupes de travail et abrogation arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral n°05-UTM-2014 abrogeant l'arrêté n°46/UTM/2013 et arrêté n°06-UTM-2014 réglementant la chasse sous-marine	Oui
<b>PNMM-2014-07</b> Avis simple	Régularisation et renforcement du réseau de transfert de la station d'épuration de Mamoudzou par le SIEAM	Prise en compte prescription dans arrêté préfectoral loi sur l'eau	Arrêté en cours de signature)	En attente signature 2015